



W001-15

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**R
M***21121705***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

05 OCT. 2021DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **0432 782 821****Nom**(en entier) : **AGRI PACKAGING**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Avenue de la Renardière 17, 1380 Lasne****Objet de l'acte : Nomination d'administrateur**

Extrait de l'assemblée générale du 30 septembre 2021:

Les actionnaires adoptent les décisions suivantes à l'unanimité des voix :

3.1 Décès de l'administrateur unique

L'assemblée générale constate le décès de Monsieur Yves Jacquart, administrateur unique de la Société en date du 25 juillet 2021.

3.2 Nomination d'administrateurs

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateurs de la Société pour durée indéterminée :

-Madame Alyssa Jacquart, née à Uccle, le 6 août 1991, domiciliée rue Bruyère saint jean 24, 1410 Waterloo.

Leur mandat n'est pas rémunéré.

3.3 Procuration

L'assemblée générale donne procuration à Thomas Pouppez ou tout autre avocat du cabinet Strelia ayant tous leurs bureaux situés rue Royale 145, 1000 Bruxelles, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication aux annexes du Moniteur belge des décisions écrites des actionnaires et pour effectuer toute modification de l'inscription de la Société auprès du registre des personnes morales, d'accomplir toutes les formalités administratives s'y rapportant et notamment, de représenter la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprises ou du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, et, de manière générale, de prendre toutes les mesures nécessaires et utiles relatives aux décisions écrites des actionnaires.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/10/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).